



Propositions relatives aux épreuves d'examen en économie-droit

Baccalauréat professionnel, voie professionnelle

Février 2019



Propositions sur les modalités des épreuves d'examen

■ Constats

Depuis la rénovation de 2009, la certification se déroulait de façon ponctuelle par un oral en fin de terminale et prenait appui sur une des études réalisées par le candidat durant le cycle terminal. L'épreuve d'économie-droit est devenue une épreuve écrite ponctuelle à compter de la session 2016.

Si cette évolution a été complexe pour les enseignants, la nouvelle épreuve est aujourd'hui appréciée par toutes les parties prenantes. La crainte de voir baisser les résultats n'a pas eu lieu.

Sur les trois dernières sessions, un accroissement de la qualité des copies a pu être observé notamment au niveau de l'expression écrite, mais aussi au niveau de la maîtrise des concepts. Cela n'a pu être obtenu que par un début d'évolution des pratiques d'enseignements.

Le groupe d'experts ne souhaite pas remettre en cause la dynamique mise en place depuis 2016 qui recouvre un recours plus important à l'écrit dans les pratiques pédagogiques ainsi qu'un ancrage plus important dans les champs scientifiques.

■ Une certification dans la continuité

Le groupe d'experts souhaite s'inscrire dans une continuité et donc conserver une certification écrite ponctuelle en classe de terminale.

Du fait de la diminution de l'horaire de 50%, le groupe propose une réduction de la durée de l'épreuve de 30mn pour aboutir à une épreuve de 2heures – contre 2h30mn aujourd'hui.

Le groupe propose de structurer le travail du candidat en deux temps :

- l'exploitation d'un dossier documentaire – comprenant au moins un texte argumentatif et un document statistique – afin de certifier à la fois des méthodologies d'analyse et un ensemble de compétences du programme ;
- la construction d'une réponse argumentée à une question posée qui découlerait du dossier documentaire : le candidat devrait alors identifier des éléments caractéristiques du dossier issus du premier travail et mobiliser des savoirs et/ou des expériences vécues en PFMP, afin de rédiger une réponse structurée.

Le terme d'étude doit disparaître de la définition de l'épreuve afin d'explicitier la mise en œuvre du nouveau programme.

La durée de deux heures semble incompressible afin que l'épreuve recoure à un écrit structuré et ayant du sens.

■ Annexe : définition de l'épreuve existante publiée au BO

Épreuve d'économie-droit

Finalités et objectifs

L'épreuve d'économie-droit des baccalauréats professionnels « tertiaires » a pour objectif d'évaluer, chez les candidats, le niveau de compréhension et d'analyse :

- de l'organisation économique et juridique de la société contemporaine ;
- des contextes dans lesquels s'exercent les activités professionnelles caractéristiques du diplôme considéré.

Contenu

L'épreuve vise à évaluer les acquis des candidats en matière de connaissances et de compétences méthodologiques liées aux enseignements d'économie-droit des classes préparant au baccalauréat professionnel.

Critères d'évaluation

Plus précisément, l'épreuve doit permettre de mesurer :

- l'acquisition d'un corpus de connaissances juridiques et économiques, associées à celles portant sur la diversité, le fonctionnement et l'analyse des organisations ;
- la maîtrise de méthodes d'observation, d'interprétation et d'explicitation de situations professionnelles prenant appui sur ces connaissances ;
- la capacité à restituer les résultats de ces analyses sous forme écrite et/ou orale.

Modalités d'évaluation

Forme ponctuelle : Épreuve écrite

Épreuve écrite - Durée : 2 heures 30 – Coefficient 1

Le sujet porte sur une thématique donnée, il est constitué d'un dossier documentaire et d'un questionnaire. Il est demandé au candidat de réinvestir ses connaissances économiques et juridiques ainsi que des compétences méthodologiques notamment mobilisées dans le cadre de la réalisation des études, telles que définies dans le programme.

Le candidat est évalué sur sa capacité à traiter la thématique du sujet, à mettre en œuvre une démarche d'exploitation du dossier documentaire, à dégager des axes d'analyse, à argumenter et illustrer les réponses en se référant à la spécialité du baccalauréat professionnel présenté.

